

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/084

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents : 11

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois juillet à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Yves ESCAPE, Joël PACULL, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Karine CAROLA.

Absents excusés avant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Françoise CAMPREDON (pouvoir donné à Pascale PUY), Jean-Pascal GARDELLE (pouvoir donné à Nicolas OLIVE)

Absents excusés : Yannick COSTA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Marc BILLES, Carine DEVOYON, Evelyne SARRAZIN, Christian FALZON, Léocadie MENDEZ, Xavier ROCA.

Secrétaire de séance : Joël PACULL.

Date de la convocation : 17/07/2024

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX – MAISON DES
SERVICES ET DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle les délibération n°2023-020 du 14 février 2023 par laquelle le conseil municipal approuvait les marchés de travaux à passer dans le cadre de la rénovation de l'ancienne mairie en maison des services et des associations, ainsi que les délibération n°2024-042, 2024-058 et 2024-064 concernant des avenants pour les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11 et 12.

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier le contrat d'exécution via un avenant concernant le lot n°10, concernant la mise en place d'une rampe PMR au dernier niveau, d'un boîtier de commande déporté et le choix d'un RAL spécial conforme aux exigences de l'ABF :

- **Lot N° 10** (élévateur) – Entreprise ERMHES, avenants pour un montant de 2 527,35 € HT, représentant une plus-value de 6,15 % pour ce lot.

L'ensemble des avenants de ce marché représente une moins-value globale de 67 552,84 € HT, soit -10,66 % du montant du marché.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant précité aux marchés de travaux de construction d'une salle de convivialité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** l'avenant précité aux marchés de travaux de la rénovation de l'ancienne mairie en maison des services et des associations ;

► **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.